

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

en exercice 11
présents 10
votants 10

L'an deux mille vingt-quatre, le six du mois de juin,
le Conseil Municipal de la Commune de GRAMMOND
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de M. CARTERON Patrice, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 mai 2024

PRESENTS : MM et MMES CARTERON P. VILLARD C. SEON J.
BEYNEL M. GREGOIRE B. BONNIER P. GRANJON X. POINT L.
VACHON T. GIANDOLINI D.

EXCUSÉ : MME PADEL S.

Secrétaire élu pour la durée de la session : MME POINT L.

OBJET : TARIFS DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE POUR LA RENTREE 2024/2025

Monsieur le Maire rappelle que la commune est gestionnaire de l'accueil périscolaire et qu'il convient de réviser les tarifs applicables à ce service pour l'année 2024-2025.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire.

Après en avoir délibéré,

DECIDE de fixer, pour l'année scolaire 2024-2025, les tarifs relatifs à l'accueil périscolaire comme suit :

Quotient familial	0 à 450	451 à 699	700 à 1000	> à 1000
Tarif 1/4 d'heure accueil périscolaire 7h20 à 8h20 11h45 à 12h15 ou 13h05 à 13h35 et 16h30 à 18h30	0,32 €	0,42 €	0,53 €	0,63 €
Forfait temps méridien pour enfant inscrits à la cantine (=2 x 1/4 d'heure)	0,64 €	0,84 €	1,06 €	1,26 €

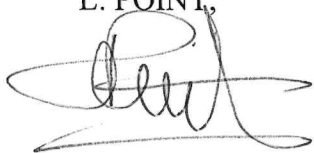
PRECISE que ces tarifs seront rappelés dans le règlement donné aux familles lors de l'inscription aux services.

Ont signé au registre le Maire et la secrétaire de séance.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance,
L. POINT,

Le Maire,
P. CARTERON,



Transmis au représentant de l'Etat le 20 juin 2024

Publié le 20 juin. 2024

Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat